

Cahier de revendications de la commission santé du SSP

Stop au piège de la paupérisation du personnel féminin de la santé!

Pour une meilleure conciliation de la vie professionnelle et privée, maintenant!

Nos revendications:

- 1. La semaine de travail de 36 heures sans perte de salaire
- 2. Le droit à une rente de retraite pleine dès 60 ans
- 3. Des plannings de travail contraignants communiqués deux mois à l'avance
- 4. La prolongation du congé maternité payé pendant une année et l'introduction d'un congé parental.
- 5. Arrêt du dumping salarial dû aux obstacles bureaucratiques et à l'arbitraire dans la reconnaissance des diplômes du personnel formé à l'étranger.
- 6. L'augmentation urgente des salaires pour reconnaître nos métiers et obtenir une égalité avec les professions équivalentes (formation, pénibilité et responsabilité)
- 7. L'augmentation des dotations afin de pouvoir soigner et prendre en charge correctement nos patient-e-s et résident-e-s
- 8. La mise en place de garderies adaptés aux horaires de travail des personnels de santé mais qui tiennent aussi compte du bien-être des enfants.
- 9. La Conférence Santé soutient la nouvelle grève féministe du 14 juin 2023 et invite tous les travailleuses et collègues solidaires à organiser une grève à l'un des moments unitaires décidés au niveau national. Des arrêts qui signalent l'écart global de revenu (travail rémunéré et non rémunéré) entre hommes et femmes. Un écart qui atteint 43,2 %!

Les personnels de la santé sont constitués dans leur grande majorité par des femmes. Ces dernières soignent et accompagnent des personnes vulnérables non seulement dans le cadre de leur travail, mais elles s'occupent aussi dans leur temps privé d'enfants ou de proches âgé-e-s.

Le travail souvent pénible sur le plan physique et psychique tout comme le travail de care privé non rémunéré ont pour conséquence, dans la plupart des cas, que de nombreuses femmes travaillent à temps partiel. Les répercussions de cette situation sont graves : ces femmes doivent non seulement accepter des pertes de salaire considérables pendant la durée de leur vie active, mais également accepter des pertes de rentes importantes lorsqu'elles partent à la retraite. Cette situation doit changer.

C'est pourquoi la Conférence santé SSP demande une réduction significative de la durée du travail avec versement du salaire complet, ainsi que le droit à une rente pleine dès 60 ans.



Elle revendique en plus que les employeurs et les milieux politiques fassent avancer manière conséquente la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. Il s'agit notamment de la prolongation du congé de maternité à un an et l'obligation de disposer deux mois à l'avance de plannings contraignants.

Une autre exigence est de mettre fin à la discrimination et au dumping salarial réservés aux employé-e-s étrangers/ères en raison des obstacles administratifs et de l'arbitraire dans la reconnaissance de leurs diplômes.



Aussi longtemps que les employeurs et les milieux politiques ne mettront pas en place des conditions de travail nettement meilleures pour les personnels de santé, l'exode des employées qui abandonnent leur métier va se poursuivre et la qualité du système suisse de la santé continuera à se dégrader.

vpod ssp ssp ssp ssp

Schweizerischer Verband des Syndicat suisse des Sindacato svizzero dei Sindicat svizzer dals

Personals öffentlicher Dienste services publics servizi pubblici servetschs publics